

Info'Agglo n°3

1^{er} trimestre 2012

■ ■ ■ ■ ■ Le Magazine d'Information de l'Agglomération du Pays de Saint-Malo

→ **Environnement**
Saint-Malo Agglomération investit dans une nouvelle Usine de Traitement des Ordures Ménagères



Economie

Un leader mondial à Saint-Malo

■ page 3

A la conquête du Québec

■ page 6



Habitat

Saint-Malo Agglomération peut peut-être vous aider

■ page 7



Accessibilité

Tous concernés

■ page 10



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Economie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Edito



Pour que nos réalisations aient un réel impact sur votre quotidien, vos déplacements, votre environnement, vos emplois... Saint-Malo Agglomération continue de renforcer ses politiques en matière de traitement des déchets, développement économique, habitat, transport.

Aussi, dans ce troisième numéro de notre magazine communautaire, INFO AGGLO, j'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la toute nouvelle usine de traitement des ordures ménagères, implantée sur le lieu-dit « la Boudeville » à Saint-Malo. Désormais, 50% des 332 kgs de déchets collectés par habitant et par an sur nos 18 communes pourront être revalorisés en un compost de qualité qui sera utilisé par le plus grand nombre de nos agriculteurs locaux.

Parce que Saint-Malo Agglomération souhaite aussi continuer à pouvoir accueillir de nouveaux habitants sur ses 18 communes, près de 2,6 millions d'euros ont été engagés par notre collectivité de 2008 à 2010 pour développer l'offre de logements locatifs publics et pour faciliter l'accession aidée à la propriété des ménages.

Ce nouveau numéro marque aussi la création d'une rubrique qui, à chacune de nos parutions, aura pour objet de vous faire découvrir l'une des nombreuses entreprises de renom implantées sur le Pays de Saint-Malo. Ce mois-ci, la lumière est faite sur EMERSON, leader mondial dans son secteur, et qui a choisi d'implanter le siège de son entité française à Saint-Malo en août dernier.

Bonne lecture à tous et que 2012 vous réserve de belles surprises !

Le Président
Henri-Jean LEBEAU



→ **Environnement**
Saint-Malo Agglomération investit dans une nouvelle Usine de Traitement des Ordures Ménagères

4



Economie
Un leader mondial à Saint-Malo

3

A la conquête du Québec

6



Habitat
Saint-Malo Agglomération peut peut-être vous aider

7



Accessibilité
Tous concernés

10

Emerson Network Power (ENP)

un leader mondial à Saint-Malo



Le 16 août dernier, cette branche du Groupe Américain EMERSON a installé son pôle « commercial et services » rue de la Grassinai à Saint-Malo.

EMERSON est leader mondial dans la production de solutions d'alimentation 48 V continu. La particularité de ces systèmes d'énergie ? Ils permettent l'alimentation des équipements de télécommunications même pendant une absence de réseau électrique (prévue ou accidentelle).

Les clients de l'entité ENP Energy Systems France sont donc notamment Bouygues, France Télécom, SFR. Emerson met également à disposition de ces derniers une offre globale de services sur site : support pour le déploiement et la maintenance des équipements, service après-vente et prestations de formation technique.

Suite à la délocalisation de son pôle production en Slovaquie depuis 2008, ENP Energy Systems a souhaité installer son pôle « commercial et services » dans des locaux plus adaptés, qui ont finalement été identifiés grâce à la Bourse aux Locaux de Saint-Malo Agglomération.

Cette nouvelle localisation s'avère être un réel atout de par ses interactions avec le tissu industriel environnant.

Le 10 novembre dernier, Mr FOURRIER, Directeur Général de ENP Energy Systems France, entouré des 15 collaborateurs travaillant quotidiennement sur le site, ont inauguré leurs nouveaux bureaux en présence de Messieurs Henri-Jean LEBEAU, Président de Saint-Malo Agglomération, et Daniel GASLAIN, Vice-Président chargé de l'économie, et de représentants des principaux opérateurs télécom.

L'entité compte à son effectif un total de 29 salariés dont 2 sont basés en Europe, 1 en Chine et 12 couvrent le territoire national. Les ventes réalisées en 2010 à travers ENP Energy Systems France s'élevaient à plus de 10 millions d'euros.



Coup de projecteur sur la nouvelle Usine de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM)

En 2010, 27 086 tonnes d'ordures ménagères (soit 332 Kg/habitant) ont été collectées sur le territoire de l'agglomération. Pour ce faire, Saint-Malo Agglomération dispose d'un service de 129 agents. 22 camions-bennes assurent le ramassage et 5 déchèteries sont ouvertes au public. La nouvelle usine permettra de traiter 50% de ces déchets pour produire un compost répondant aux besoins des agriculteurs locaux.



Pourquoi une nouvelle usine ?

L'ancienne Usine de Traitement des Ordures Ménagères étant devenue obsolète, la construction d'une nouvelle usine a été décidée.

Même si la capacité de traitement de déchets ménagers reste la même entre la nouvelle et l'ancienne usine (soit 25 000 tonnes par an), ces travaux permettent de produire aujourd'hui un compost de qualité destiné à l'activité agricole locale, et répondant aux normes européennes NFU 44-051. Cette rénovation permet aussi de réaliser des économies financières étant donné le prix élevé de l'incinération (environ 100€/tonne). Aujourd'hui, ce sont 50% des ordures ménagères réceptionnées à l'UTOM qui deviennent du compost. Le reste est redirigé vers l'usine de Taden et fait donc l'objet d'une valorisation énergétique en permettant la production d'électricité par l'incinération.

Le 1^{er} août 2011 a marqué la fin de ce grand chantier. La période d'essai des installations se terminera courant janvier.

Deux grandes étapes ont rythmé ces douze mois de travaux avec la destruction de l'ancienne usine en juillet 2010 puis la livraison du tube de pré-fermentation en avril dernier. 42 mètres de long, plus de 4 mètres de diamètre et pesant plus de 3000 tonnes... ce colis n'est pas passé inaperçu à son arrivée sur Saint-Malo ! Cet élément constitue le cœur du procédé de compostage (cf. l'UTOM, comme si on y était...).

D'une superficie totale de 5,120 ha (2,1ha pour l'ancienne UTOM), le nouveau site de traitement des ordures ménagères, implanté au lieu-dit « La Boudeville » à Saint-Malo, possède dorénavant un bâtiment de process de 4700 m². Saint-Malo Agglomération a par ailleurs souhaité que soit apportée une attention toute particulière à la plantation d'arbres en nombre suffisant pour créer des écrans végétaux de façon à intégrer harmonieusement l'UTOM dans son environnement. Dans ce contexte, la plantation d'essences locales de type frênes, chênes, châtaigniers... ont été privilégiées. L'inauguration de cette nouvelle usine est programmée au 1^{er} trimestre 2012.

Ce chantier d'envergure a été financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (payée par les particuliers et les entreprises du territoire de l'Agglomération), la Redevance Spéciale (payée par les professionnels produisant le plus de déchets) par la vente des matières triées (ferrailles, papier, carton, verre) récupérées au niveau du centre de tri et des déchèteries et par les fonds propres de Saint-Malo Agglomération.



L'UTOM, comme si on y était...

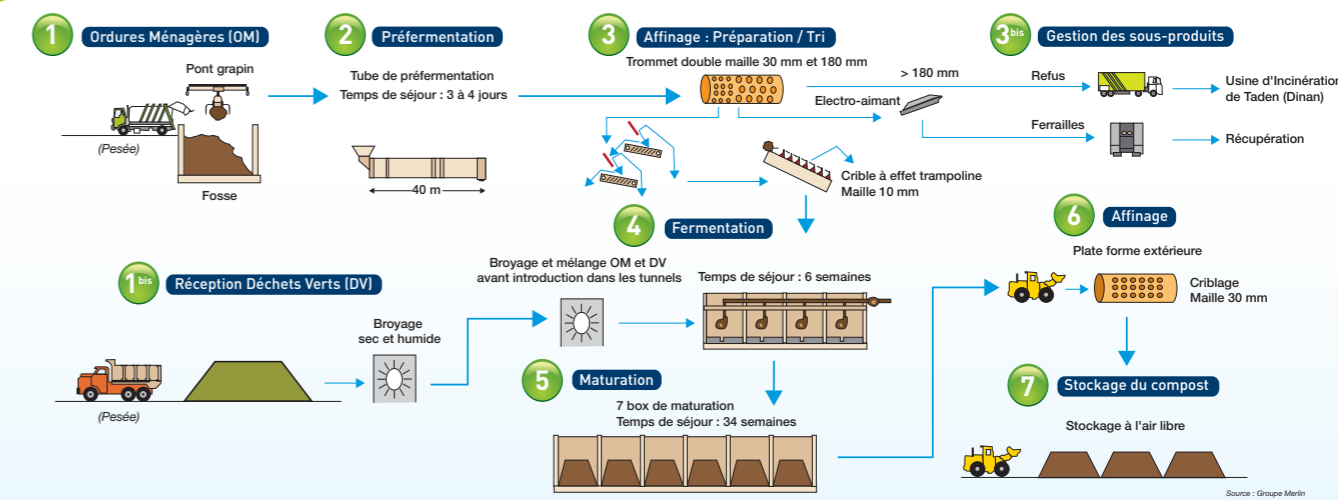
Comme l'illustre le schéma ci-dessous, une fois réceptionnées et pesées (1), les ordures ménagères font l'objet d'un compostage par fermentation accélérée en séjournant 3 à 4 jours dans le tube réceptionné en avril, appelé Bio Réacteur Stabilisé (2). Ce tube peut donc être assimilé à un composteur géant, qui se met en rotation sur lui-même comme un gigantesque tambour de machine à laver. La température y est d'environ 60°C. La rotation permanente assure un brassage continu de la matière et permet notamment l'ouverture de la totalité des sacs plastiques. Les déchets ménagers passent ensuite par diverses opérations d'affinage (3). Les déchets qui ne peuvent pas être valorisés en compost sont extraits lors de cette opération et transférés, pour la plupart, vers l'usine d'incinération de Taden (3bis). Le compost affiné est ensuite mélangé avec du broyat de déchets verts (4) et le mélange séjourne ensuite 4 à 6 semaines en tunnel de fermentation. Le mélange fermenté est ensuite mûri pendant 3 à 4 semaines (5). A l'issue de cette maturation, le produit fait l'objet d'une dernière étape d'affinage (filtre) d'une durée de 3 mois (6). Le compost est enfin stocké à l'air libre le temps d'être récupéré par les agriculteurs et maraîchers de la région malouine.

Un compost de qualité dont pourront bénéficier les 104 exploitants de Terre de Saint-Malo

Des analyses ont déjà été effectuées sur le compost produit et montrent que ce dernier respecte les critères de qualité conformément à la norme NF U 44 051 relative aux amendements organiques, ainsi qu'au cahier des charges CERAFEL. Le CERAFEL est un organisme qui regroupe 8 organisations de producteurs (fruits, légumes frais, horticulture et plants de pomme de terre), dont Terre de Saint-Malo. Outre la mise en œuvre d'actions au bénéfice de l'environnement et de la qualité, le CERAFEL s'occupe également de la promotion des produits sous la marque PRINCE de BRETAGNE, dont l'organisme est propriétaire. Terre de Saint-Malo regroupe aujourd'hui 104 agriculteurs adhérents, dont une cinquantaine utilisait déjà le compost de l'ancienne UTOM.

Des travaux d'un montant total de 14 814 955 €

L'UTOM, comment ça marche ?



Prochaine étape : le déménagement de la déchèterie de Saint-Malo

Saint-Malo Agglomération est consciente que la taille de la déchèterie située rue de la Ville-es-Cours, est devenue trop limitée pour répondre aux besoins des 50 000 habitants malouins.

D'autre part, sa configuration actuelle ne leur permet pas un accès de qualité. En conséquence, il a été décidé de transférer la déchèterie de Saint-Malo d'ici fin 2012 à côté de la nouvelle UTOM.



Saint-Malo Agglomération à la conquête du Québec !



Depuis 2009, la Ville et l'Agglomération de Saint-Malo se sont engagées aux côtés de Rennes dans une démarche de coopération axée sur 3 grands enjeux : l'aménagement de ce grand territoire, son développement économique et son rayonnement touristique, culturel et international. Dans le cadre de ce dernier axe, tisser des relations étroites de coopération avec le Québec est apparu comme un projet synonyme de réussite économique, culturelle et scientifique. Québec et Montréal représentent en effet un territoire dynamique, riche en emplois et en matière grise, en forte croissance économique, source d'innovation sociale et scientifique.

Un rapprochement avec les deux métropoles québécoises étant déjà ciblé dans le cadre de la coopération que Rennes Métropole a engagée avec Nantes Métropole, et cette dernière travaillant de longue date en étroite collaboration avec Saint-Nazaire, ce sont les 4 collectivités bretonnes de Saint-Malo, Rennes, Nantes et Saint-Nazaire (représentant 1,5 million d'habitants) qui sont parties en mission au Québec fin octobre dernier,

avec l'objectif commun de renforcer les liens entre le Québec et le Grand Ouest, et cela, à différents niveaux : institutionnels, économiques, technologiques, culturels mais aussi universitaires. « *Le Pays de Saint-Malo entretient depuis des siècles des liens historiques et culturels avec le Québec. A travers cette mission, nous souhaitons donner à ces relations de nouvelles dimensions, économique et technologique* », précise Henri-Jean LEBEAU, Président de Saint-Malo Agglomération. Le déplacement a eu lieu lors de la Semaine de l'Excellence, manifestation initiée par la Chambre de Commerce Française du Canada (section Québec). Le prestigieux Prix d'excellence en affaires Québec-France valorise les entreprises canadiennes ayant noué un partenariat exemplaire avec une entreprise française. Le but ultime est donc de développer les relations économiques entre la France et le Canada. Au programme de cette mission : des rendez-vous d'affaires (quelques chefs d'entreprises faisaient également partie de la délégation), une présentation aux Québécois des 4 collectivités fran-

çaises, une présentation aux Français des grands projets du Québec sur les 20 prochaines années, des visites d'entreprises québécoises à la pointe...

La ville de Saint-Malo et l'Agglomération ont tiré de nombreux enseignements de ce déplacement, notamment sur les évolutions économiques du Québec. Plusieurs pistes de travail ont pu être repérées suite à ce voyage, dans le domaine du tourisme numérique ou encore dans l'organisation de rencontres de professionnels et de rendez-vous d'affaires sur le thème des biotechnologies... l'occasion pour Saint-Malo de faire connaître son futur parc technopolitain qui sera inauguré en 2012.

Enfin, une volontaire internationale, Ninon TALOTE, ayant pour mission de faciliter l'interface business avec les acteurs bretons a été recrutée à Québec par Rennes Métropole et le financement du poste a été pris en charge par les différents partenaires dont 5000 € par Saint-Malo Agglomération.

Contact : ntalote@ccquebec.ca

Saint-Malo Agglomération aide le développement du logement

Programme Local de l'Habitat : à mi-parcours, un bilan positif

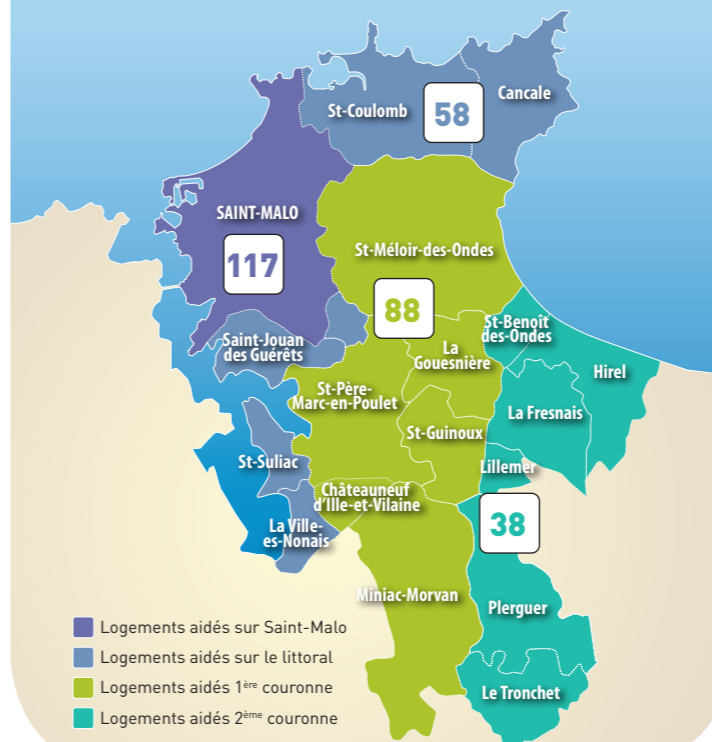
Le Programme Local de l'Habitat (PLH) encadre la politique de l'Habitat sur le territoire de Saint-Malo Agglomération. Sa vocation est de développer l'offre de logement sur les 18 communes du territoire pour mieux répondre à la demande des ménages ayant des difficultés à se loger dans un contexte de forte tension du marché immobilier. Pour cela, depuis 2008, le PLH établit des partenariats avec les communes et les acteurs clés de l'immobilier et mutualise les aides de l'Etat, du Département et de Saint-Malo Agglomération.

Quelques chiffres à retenir (période de 2008 à 2010)...

- **Locatif public : 301 logements** locatifs sociaux aidés par Saint-Malo Agglomération.
 - 1 957 400 € versés par Saint-Malo Agglomération au titre de la construction de ces logements.
 - **Accession Aidée : 461 logements** acquis avec un prêt à taux zéro dont 259 aidés par Saint-Malo Agglomération.
 - 632 500 €, c'est le montant des aides versées par Saint-Malo Agglomération pour ces 259 ménages.
- ➔ **soit 2 589 900 € engagés par Saint-Malo Agglomération sur ses fonds propres** pour permettre notamment à de jeunes ménages actifs du territoire d'habiter au plus près de leur lieu de travail.

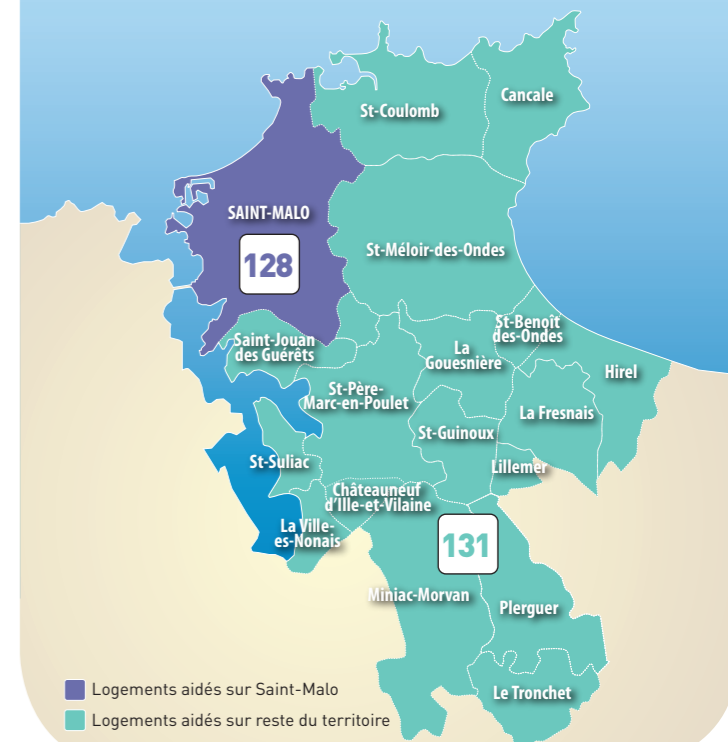
301 logements locatifs publics aidés

par Saint-Malo Agglomération sur la période 2008-2010



259 ménages aidés

par Saint-Malo Agglomération dans le cadre de l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro sur la période 2008-2010



VOUS SOUHAITEZ AMELIORER ou ADAPTER VOTRE LOGEMENT, SAINT-MALO AGGLOMERATION PEUT PEUT-ETRE VOUS AIDER...

Changeement de chaudière, amélioration de l'isolation, réfection de toiture, adaptation de la salle de bain, installation de mains courantes...

Depuis 2009, Saint-Malo Agglomération aide les propriétaires et locataires aux revenus modestes qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation ou d'amélioration de leur logement ■

Qui est concerné ?

En priorité, les propriétaires occupants leur logement ou les locataires d'un logement privé, sous plafond de revenus, si ...

■ Vous êtes âgé(e) ou handicapé(e) et vous souhaitez adapter votre logement pour le rendre plus accessible ;

■ Vous souhaitez rénover votre logement, et en particulier améliorer son confort thermique (cf. zoom sur la rénovation thermique) ;

■ Vous vivez dans un logement très dégradé ou sans confort et vos ressources financières ne vous permettent pas de financer des travaux. Des solutions peuvent également être mises en place dans ce cas.

Mais aussi les propriétaires bailleurs

■ Vous êtes propriétaire d'un logement dégradé qui nécessite des travaux de remise en état pour le mettre en location.



Quelles aides Saint-Malo Agglomération peut-elle vous apporter ?

Des aides financières d'une part, mais également un accompagnement personnalisé.

Ainsi, vous pouvez être conseillé(e) sur les organismes susceptibles de vous accorder une aide financière, vous pouvez aussi bénéficier d'une aide pour remplir les dossiers ou encore d'un conseil sur les travaux les plus appropriés compte tenu de vos possibilités financières. Si nécessaire, une assistance technique, financière et administrative complète peut même vous être proposée.



Sur la période de 2008 à 2010, 172 propriétaires occupants et 19 propriétaires bailleurs ont pu bénéficier des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et de Saint-Malo Agglomération pour un montant de 851 747 € dont 20478 € versés par Saint-Malo Agglomération (sous conditions)

Où vous renseigner ?

Pour toute question ou pour tout conseil, vous pouvez vous adresser :

▶ au Pact Ille et Vilaine à Saint-Malo, en vous rendant à la permanence gratuite et sans rendez-vous qui a lieu chaque lundi matin de 9 h 30 à 12 h à l'adresse suivante :

Centre social Bougainville, 12 bis rue du Grand Passage, 35 400 SAINT-MALO. Tél. : 02 99 81 63 47

▶ les autres jours, au siège social du Pact Ille et Vilaine à Rennes, 22 rue Poulain Duparc. Tél. : 02 99 79 51 32

▶ au service HABITAT de Saint-Malo Agglomération : habitat@stmalo-agglomeration.fr. Tél. : 02 23 15 10 85

Et pour les personnes âgées aux revenus modestes, le Pact peut également se rendre à votre domicile pour vous conseiller, gratuitement !

Prenons l'exemple de M. et M^{me} X, propriétaires occupants à Saint-Guinoux

Leurs ressources sont de 1130 € par mois. Ils occupent une maison construite en 1968, dont ils sont propriétaires.

Ils souhaitent remplacer leur chaudière par une chaudière fioul basse température. Après évaluation, le Pact Ille & Vilaine leur suggère d'installer également un programmeur et des robinets thermostatiques sur les radiateurs pour atteindre plus de 25 % de gain énergétique. Grâce aux subventions cumulées de l'ANAH, de l'Etat, de Saint-Malo Agglomération, et d'un autre organisme, sur un coût de 4816 € TTC, le reste à charge pour ce ménage est de 618 €.

De plus, ces travaux ont permis de réaliser un gain énergétique de 29%, ce qui permettra à ce ménage d'économiser environ 185 € par an sur leur consommation de fioul.



ZOOM sur la rénovation thermique

De nombreux ménages ont des difficultés pour se chauffer convenablement, soit en raison de leurs ressources, soit en raison de l'état de leur logement ou de leurs équipements. Une majorité d'entre eux sont propriétaires. Dans ce contexte, Saint-Malo Agglomération s'engage aux côtés de l'Etat dans le programme « Habiter Mieux » pour lutter contre la précarité énergétique ■



« Habiter mieux », c'est quoi ?

« Habiter Mieux » est un programme destiné aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation efficaces pour leur permettre de bien se chauffer tout en diminuant le montant de leurs factures d'énergie.

■ Il consiste d'abord en une aide financière forfaitaire de 2100 € (1600 € de l'Etat et 500 € de Saint-Malo Agglomération) qui s'ajoute aux aides habituelles de l'ANAH et à celles d'autres organismes partenaires du programme. Une avance est possible dès le début des travaux.

■ C'est ensuite un accompagnement personnalisé réalisé par un technicien du Pact Ille & Vilaine qui se déplace chez vous pour réaliser un diagnostic thermique de votre logement, élaborer avec vous votre projet de travaux, monter votre dossier de financement, et vous aider à suivre le bon déroulement de vos travaux. Cet accompagnement peut également être financé en partie par Saint-Malo Agglomération et l'ANAH.

« Habiter mieux », pour qui et pour quel projet ?

■ Ces aides sont destinées aux ménages propriétaires de leurs logements dont le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition ne dépasse pas, par exemple, 11 358 € pour une personne seule ou 16 611 € pour deux personnes.

■ De plus, le logement doit dater d'avant 2001, et le projet de travaux doit permettre d'atteindre un gain énergétique d'au moins 25 %.

■ Enfin, les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier.



L'accessibilité, tous concernés !



Comme illustré ci-dessus, qui n'a pas un jour été concerné de près ou de loin par l'accessibilité ? En effet, la loi pour l'accessibilité de 2005, dite « loi handicap », a la particularité de prendre en compte **tous les handicaps**. Ainsi, **au niveau national, la part des personnes à mobilité réduite dans la population française est de 30 %** (celle de la population handicapée d'environ 10 %). La notion d'accessibilité est donc vaste et peut aujourd'hui être définie par : **un accès à tout pour tous**. Dans ce cadre, chaque citoyen doit alors pouvoir accéder de manière autonome à tout ce qui concourt à la vie de la Cité. A cet effet, **la chaîne de déplacement** (systèmes de transport mais aussi voirie, espaces publics...) **doit être sans obstacle et utilisable en toute sécurité**.



Marie-Annick GUERCHE, Maire d'Hirel et Vice-présidente de Saint-Malo Agglomération en charge de l'accessibilité, s'est particulièrement investie dans ce dossier. Faisant partie des victimes de l'accident de train le 12 octobre dernier au passage à niveau de Saint-Médard-sur-Ille, nous espérons qu'elle surmontera le mieux possible cette épreuve, et lui souhaitons un bon rétablissement.

A 77 ans, les difficultés rencontrées sont les mêmes qu'à 7 ans...

Les personnes âgées ne sont qu'une catégorie de l'ensemble des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), mais sur notre territoire, leur importance est incontournable. Elles doivent par ailleurs faire face aux mêmes difficultés que les plus petits. Ainsi, un plan des lignes de bus doit être aussi bien compréhensible pour un enfant ne sachant pas encore bien lire que pour une personne senior dont la vue est capricieuse. Autre exemple : la hauteur entre le plancher du bus et le quai. Celle-ci doit respecter une norme qui facilite

la montée dans le bus tout en évitant aux plus petits de devoir sauter et aux plus âgés de lever la jambe trop haut et de se fatiguer.

La loi pour l'accessibilité prévoit des obligations à tous les niveaux. C'est la raison pour laquelle Saint-Malo Agglomération a démarré cette année ses premiers travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus. Et parallèlement, toutes les communes du territoire ont établi un diagnostic d'accessibilité de leurs établissements recevant du public.

Saint-Malo Agglomération

151 points d'arrêts à aménager

Pour atteindre l'objectif légal de mise en accessibilité totale du réseau de transport public, Saint-Malo Agglomération a élaboré un Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports. Les objectifs inscrits dans ce dernier sont de 151

points d'arrêts mis en conformité. Cette année ont démarré les premiers travaux d'aménagement des arrêts existants sur Saint-Malo et dans les autres communes afin de les rendre accessibles à tous.



Rendre accessible un arrêt, ça consiste en quoi ?

Il faut que l'usager, quel que soit son handicap, puisse accéder au véhicule sans aucune difficulté, cela implique entre autres :

- D'aménager le quai pour permettre la rotation d'un fauteuil roulant,
- De créer des repères visuels et sensoriels pour les malvoyants,
- D'adapter les affiches d'information aux normes d'accessibilité (caractère plus gros, couleurs contrastées,...)

Tous les arrêts de bus seront-ils accessibles en 2015 ?

Non. Considérant les travaux à entreprendre pour chaque point d'arrêt, leur fréquentation effective et les

capacités financières de l'Agglomération, des priorités de mise en accessibilité ont été définies :

Pour Saint-Malo, 100% des points d'arrêts des lignes les plus fréquentées (C1/C2 et ligne 3) sera rendu accessible : l'objectif est d'assurer une continuité dans la chaîne des déplacements sur les secteurs générateurs de flux importants. Pour les autres communes, un arrêt au minimum sera aménagé par centre bourg.

Quel est le coût de ces aménagements ?

D'ici à 2015, c'est un budget global de près d'1,9 millions d'euros HT qui sera engagé pour ces aménagements. Saint-Malo Agglomération interviendra à hauteur de 60%, et les communes pour les 40% restant.

Et les bus ? Sont-ils tous adaptés pour accueillir des personnes à mobilité réduite ?

Dorénavant, quand Saint-Malo Agglomération doit investir dans de nouveaux bus pour renforcer son parc de véhicules, ces derniers répondent tous à la notion d'accessibilité : palette facilitant la montée, places réservées (souvent en milieu de bus) pour les personnes en fauteuil roulant et les poussettes, 4 places plus larges (souvent à l'avant) pour un meilleur confort des personnes à mobilité réduite... Saint-Malo Agglomération s'efforce parallèlement d'adapter dans ce sens les bus déjà existants.



236 établissements diagnostiqués au niveau des communes

La loi de 2005 prévoit également que les communes rendent accessible aux personnes à mobilité réduite tous les Bâtiments Recevant du Public (ERP) : un accès de plein pied, des sanitaires adaptés, des portes vitrées agrémentées d'éléments contrastés, des portes d'ascenseur suffisamment larges, des guichets et des boutons de commande abaissés...

Au total, ce sont 236 bâtiments qui ont été audités sur l'ensemble des communes du territoire de l'agglomération. Le montant total des investissements pour la mise en conformité de ces 236 ERP a été estimé à 8 millions d'euros. Face à un tel budget, chaque commune se fixe donc des priorités.



Info'Agglo

Le Magazine d'Information de l'Agglomération du Pays de Saint-Malo

Cancale
Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine
La Fresnais
La Gouesnière
La Ville-ès-Nonais
Le Tronchet
Lillemer
Hirel
Miniac Morvan
Plerguer
Saint-Benoît-des-Ondes
Saint-Coulomb
Saint-Guinoux
Saint-Jouan-des-Guérets
Saint-Malo
Saint-Méloir-des-Ondes
Saint-Père-Marc-en-Poulet
Saint-Suliac



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Pour nous contacter

Saint-Malo Agglomération

6, rue de la Ville Jégu - BP11 - 35260 CANCALE

Tél : 02 23 15 10 85 - Fax : 02 99 89 81 95

Email : accueil@stmalo-agglomeration.fr

www.stmalo-agglomeration.fr